



Le partenaire immobilier des étudiants.

[Découvrir le site](#)

Plan de présentation

Part 1:

Notre vision

Part 2:

Les avantages de notre service

Part 3:

Les étapes d'un projet de mobilité résidentielle

Part 4:

myHomie-School : le partenaire de votre école

NOTRE VISION

**Devenir le leader de la
mobilité résidentielle
pour l'étudiant tout au
long de son parcours
scolaire et
professionnel.**



Les avantages de notre service de chasse locative

01

Notre agence immobilière est
jeune et réactive

02

Notre réussite est votre
installation

03

Nous travaillons en totale
transparence

**Une agence
dynamique et réactive
qui comprend les
besoins des étudiants.**



Une agence réactive

Notre expertise immobilière nous permet de conseiller, gérer l'ensemble du projet de la recherche de logement jusqu'à la rédaction du contrat de bail et sa signature.

Nous souhaitons modernisé les méthodes utilisées par les "agences classiques". Nous proposons un panel d'outils pour simplifier l'ensemble des étapes administratives et ainsi accélérer l'installation dans le nouveau logement.



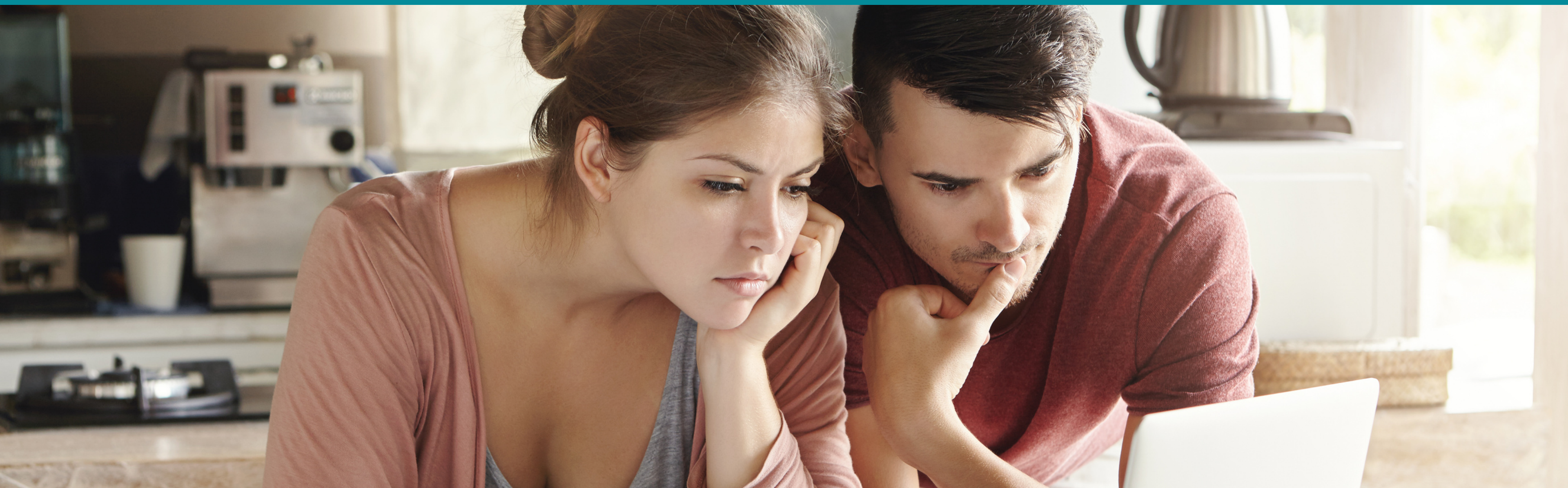
**Notre réussite,
c'est votre
installation !**

En effet, notre service est conditionné par un engagement de résultat à savoir la signature d'un bail de location.

En visio, par visite virtuelle ou en physique nous mettons tout en oeuvre pour trouver l'appartement ou la maison dont vous rêvez.

Un accompagnement 100% transparent !

Une expérience d'accompagnement personnalisée et une plateforme simple pour gérer toutes vos démarches immobilières. Importez, suivez et finalisez l'ensemble du projet sur notre plateforme.



Les étapes d'un projet de mobilité résidentielle.

01

Définition d'un homeplan

myHomie définit avec vous l'ensemble des critères de recherche de votre logement en fonction de votre budget et de vos ressources.

02

Constitution de(s) dossier(s)

myHomie monte avec vous l'ensemble des dossiers utiles et indispensables pour initier les recherches de votre future résidence.

03

Recherche & suivi de projet

myHomie vous présente chaque semaine l'ensemble des biens dénichés.

04

Pré-Visite & Gestion de visites

myHomie prépare le contrat de location pour finaliser votre projet et réalise l'état des lieux pour vous.

05

Rédaction de bail & états des lieux

myHomie prépare le contrat de location pour finaliser le projet et réalise l'état des lieux.

06

Assistance à l'installation

Nous comparons et sélectionnons les meilleurs professionnels pour votre installation et celle de vos proches

L'EFHT vous
accompagne pour votre
recherche de logement
et c'est **100% gratuit !**



POURQUOI ?

**Simplifier la
recherche du
logement pour la
poursuite des
études.**

Les avantages du partenariat myHomie & EFHT

Une offre pensée pour vous afin de simplifier la recherche d'une alternance.

01

Bénéficier des services d'une agence immobilière gratuitement !

03

Simplifier votre intégration dans l'alternance dont vous rêvez !

02

Trouver votre logement plus rapidement (2 semaines en moyenne) !

04

Pas d'administratifs à faire pour vos dossiers (APL, visale), myHomie s'occupe de tout !

Comment accéder aux services myHomie ?

Etape 1

Je teste mon éligibilité au dispositif mobili-pass.

Etape 3

Je transmets les pièces obligatoires pour constituer les dossiers utiles à la recherche de logement.

Etape 5

Je visite les biens avec mon agent et je signe le bail ! Mon agent s'occupe de la mise en service du logement.

Etape 2

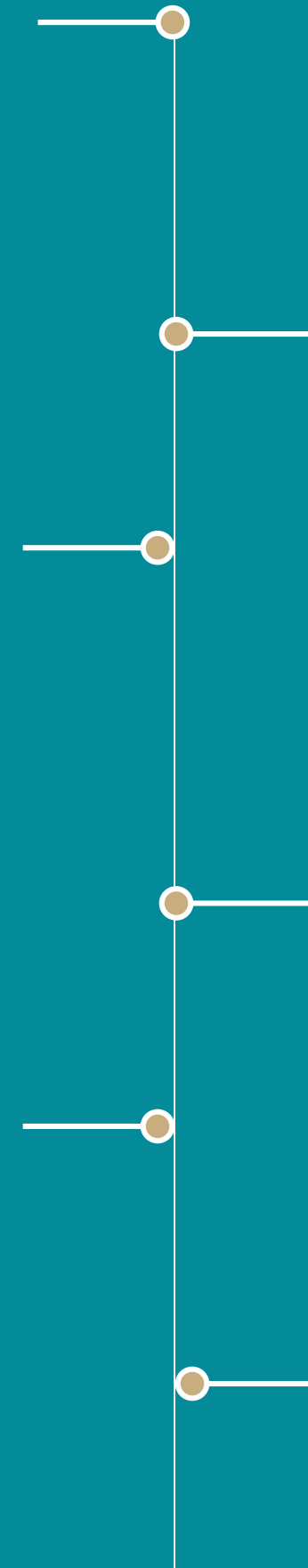
Je planifie un rendez-vous avec un agent myHomie. Je précise mes critères de recherche ainsi que ma situation professionnelle.

Etape 4

Je sélectionne les biens dénichés par mon agent.

Etape 6

J'envoie la demande de subvention à Action logement. myHomie se charge du suivi.



NOTRE SERVICE EST 100 % GRATUIT

Action Logement aide les salariés à financer certains frais liés à leur mobilité professionnelle notamment le recours à un professionnel pour la recherche de son logement. Pour pouvoir bénéficier du dispositif Mobili-pass, il faut remplir certaines conditions.

Tester son éligibilité

Les conditions d'accès à la subvention Mobili-pass



Distance

la recherche de logement, respectant une distance de **70 km** entre l'ancienne et la nouvelle résidence ou plus de **1 h 15** entre l'ancienne résidence et le nouveau lieu de travail.



Secteur d'activité

Je suis salarié d'une entreprise du **secteur privé** non agricole de **10 salariés et plus**.



Type de mobilité professionnelle

Je dois changer de lieu de résidence principale ou trouver un second lieu de résidence, suite à **une embauche** ou **une mutation professionnelle** ou **un déménagement de mon entreprise**.

Notre équipe



Tommy Guyonnet

Responsable Commercial
06 89 80 64 27



Yannick Iradukunda

Chargé de projet mobilité
06 13 25 01 99

Restez mobile !

Décrire sa recherche